



# Conseil économique et social

Distr. générale  
2 décembre 2021  
Français  
Original : anglais

---

## Commission de statistique

### Cinquante-troisième session

1<sup>er</sup>-4 mars 2022

Point 3 g) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions soumises pour examen et décision :**  
**statistiques des établissements humains**

## **Rapport du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) sur les statistiques des établissements humains**

### **Note du Secrétaire général**

Conformément à la décision 2021/224 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) sur les statistiques des établissements humains, qui est présenté à la Commission pour examen. ONU-Habitat rend compte dans le présent rapport des progrès accomplis en collaboration avec ses partenaires en ce qui concerne l'élaboration de statistiques sur les établissements humains et les méthodes utilisées à cette fin, tout en présentant les avancées en matière de collecte et de communication homogène de données urbaines au moyen d'un ensemble d'indicateurs associés aux établissements humains. Il y est par ailleurs fait état des avancées dans la mise en œuvre des recommandations précédemment formulées en faveur de l'affinement des indicateurs de suivi mondial se rapportant aux établissements humains et de l'enrichissement des rapports établis à cet égard.

---

\* [E/CN.3/2022/1](#).



# Rapport du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) sur les statistiques des établissements humains

## I. Introduction

1. À sa cinquantième session, tenue du 5 au 8 mars 2019, la Commission de statistique a pris acte du rapport du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) sur les statistiques des établissements humains (E/CN.3/2019/18), dans lequel le Secrétaire général faisait état des progrès réalisés dans le cadre du suivi mondial des dimensions urbaines des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes, y compris les diverses activités de renforcement des capacités et les méthodes mises en place en vue d'améliorer la collecte de statistiques se rapportant aux établissements humains. Depuis 2019, les activités concernant l'élaboration de statistiques sur les établissements humains et les activités de coopération technique et de renforcement des capacités qui y sont associées ont été renforcées. Diverses mesures ont été prises pour mettre en œuvre les principales recommandations figurant dans le rapport sur la cinquantième session, notamment la mise en place d'un système d'établissement de rapports progressif et inclusif propre à renforcer le mécanisme de coordination du suivi et de l'établissement de rapports à l'échelle du système des Nations Unies, l'adoption d'une définition harmonisée des villes et des zones rurales, la mise sur pied d'un groupe d'experts chargé de se consacrer à la distinction entre quartiers de taudis et autres quartiers, ainsi que l'élaboration d'un cadre harmonisé de suivi des zones urbaines. Dans sa résolution 75/224, l'Assemblée générale a invité ONU-Habitat à aider la Commission de statistique à établir une définition fonctionnelle des zones urbaines et à mettre au point une méthodologie commune pour l'agrégation de données statistiques urbaines infranationales.

2. La publication du présent rapport intervient à un moment où l'on redoute un fléchissement ou un inversement de la tendance à la baisse de l'extrême pauvreté urbaine observée depuis 30 ans à travers le monde en raison des bouleversements induits par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), dont l'impact s'ajoute aux conséquences des conflits et des changements climatiques<sup>1</sup>. Par ailleurs, plus de 80 % des petites entreprises urbaines ont affirmé faire face à des difficultés financières, ce qui concerne directement pas moins de 2 milliards de travailleurs du secteur informel. En raison de la pandémie de COVID-19, les concepts de zones urbaines et d'urbanisation ont été réévalués en tant que facteurs de risque sous-jacent. Cependant, les données urbaines recueillies récemment ainsi que les indicateurs mondiaux montrent sans conteste que ce sont les modes d'urbanisation non durables qui accentuent les effets de la pandémie. Si la densité de population ne constitue pas un facteur de risque inhérent, il existe toutefois un lien direct entre inégalités, surpeuplement, manque d'accès aux services de base et pauvreté, d'une part, et risque accru de transmission, d'infection et de décès d'autre part. Avant même la survenance de la pandémie, on constatait de plus en plus d'inégalités dans 75 % des villes. La pandémie de COVID-19 a par conséquent confirmé ce qui a été établi voilà plusieurs décennies : les inégalités se sont creusées dans les villes, les groupes les plus vulnérables de la société étant les plus touchés.

3. Le présent rapport rend compte de l'ensemble des activités statistiques sur les établissements humains menées depuis 2019, et tout particulièrement des graves

---

<sup>1</sup> Voir <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2020/10/07/covid-19-to-add-as-many-as-150-million-extreme-poor-by-2021>.

répercussions de la pandémie de COVID-19 sur ces travaux. Il rend compte du perfectionnement d'un certain nombre de procédés liés au suivi et à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des aspects des objectifs de développement durable se rapportant aux zones urbaines. Les procédés en question concernent : le déploiement du dispositif de suivi de la COVID-19 en zones urbaines (voir <https://unhabitat.citiq.com>) ; les initiatives de renforcement des capacités visant à améliorer la collecte de statistiques sur les établissements humains ; l'harmonisation de la définition des villes, des zones urbaines et des zones rurales ; l'application du cadre relatif à un échantillon national de villes et de l'Initiative pour la prospérité des villes ; la production de données au niveau des villes à l'appui des examens locaux volontaires ; le renforcement du cadre mondial de suivi des zones urbaines ; les initiatives régionales de diffusion et de promotion des résultats obtenus.

## II. Objectifs de développement durable et statistiques des établissements humains

4. En tant que coordonnateur de la stratégie du système des Nations Unies en matière d'urbanisation et d'établissements humains durables<sup>2</sup>, ONU-Habitat continue de s'employer à suivre la situation et les tendances mondiales dans ces domaines, à établir des rapports à leur sujet et à diriger et coordonner l'exécution du Nouveau Programme pour les villes en collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies. Le Programme continue de s'efforcer d'encourager le recours à des solutions urbaines innovantes, ainsi que la production de données et d'analyses fiables au moyen de l'Indice de prospérité des villes, des échantillons de villes – aux échelles mondiale et nationale –, des statistiques géographiques et des observatoires urbains, entre autres, à l'appui du suivi des objectifs de développement durable à l'échelle mondiale, du Nouveau Programme pour les villes et d'autres cadres mondiaux.

5. Compte tenu de la crise liée à la pandémie de COVID-19 et de la demande accrue de données désagrégées liées au Nouveau Programme pour les villes<sup>3</sup> ainsi qu'au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au cadre mondial d'indicateurs qui y est associé, le champ d'application des statistiques mondiales sur les établissements humains s'est élargi et prévoit désormais le recours à des indicateurs et des statistiques permettant de mieux répondre aux situations et aux priorités locales, sous-nationales et nationales, notamment au moyen de la mobilisation d'un plus large éventail de producteurs et de consommateurs de données, en particulier au sein des organisations multilatérales, des membres de la société civile, du secteur privé et des universités.

6. Les plans de collecte de données mis en place précédemment ont permis à ONU-Habitat de continuer à recueillir des données et à rendre compte des progrès réalisés à l'égard de divers indicateurs urbains associés aux objectifs 11, 1 et 6. Dans le cadre de la préparation de la seconde édition du rapport quadriennal sur le Nouveau Programme pour les villes, dont la publication est prévue en 2022, ONU-Habitat a mis au point des directives concernant la présentation des rapports<sup>4</sup>, mis en place la plateforme dédiée au Nouveau Programme<sup>5</sup>, affiné le Programme d'indicateurs

<sup>2</sup> Adoptée en mai 2019 par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Voir <https://unhabitat.org/sites/default/files/documents/2019-07/un-system-wide-strategy-on-sustainable-urban-development-1.pdf> (en anglais).

<sup>3</sup> Voir [www.itach.org.il/wp-content/uploads/English.pdf](http://www.itach.org.il/wp-content/uploads/English.pdf) (en anglais).

<sup>4</sup> Voir [https://www.urbanagendaplatform.org/sites/default/files/2020-07/New%20Urban%20Agenda%20Reporting.Guidelines.30-10-2019\\_Final.pdf](https://www.urbanagendaplatform.org/sites/default/files/2020-07/New%20Urban%20Agenda%20Reporting.Guidelines.30-10-2019_Final.pdf) (en anglais).

<sup>5</sup> Voir <https://www.urbanagendaplatform.org/> (en anglais).

urbains<sup>6</sup>, accru son appui à la production de données dans le cadre des examens locaux volontaires<sup>7</sup>, mis au point le cadre mondial de suivi des zones urbaines<sup>8</sup>, et assuré la diffusion du cadre de suivi du Nouveau Programme<sup>9</sup>. Ces activités se sont accompagnées de diverses formations virtuelles et de séances de renforcement des capacités en vue de permettre aux acteurs locaux, nationaux et mondiaux de collecter efficacement les données urbaines voulues et indispensables aux fins des rapports périodiques dans des circonstances particulièrement difficiles.

### III. Progrès accomplis dans l'établissement de rapports sur les statistiques des établissements humains

7. En mai 2018, ONU-Habitat a présenté à l'Assemblée générale le premier d'une série de cinq rapports quadriennaux sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Ce rapport ([A/73/83-E/2018/62](#)), établi en consultation avec 23 entités des Nations Unies, les cinq commissions économiques et sociales régionales et 30 autres partenaires, consiste en une analyse qualitative et quantitative des progrès en question. Y figurent également des recommandations sur les mesures à prendre pour faciliter l'élaboration des rapports à venir, jusqu'en 2036. Cette approche consiste à mettre en place des plateformes de données inclusives et à renforcer les partenariats avec d'autres entités du système des Nations Unies, en vue d'assurer le suivi d'un échantillon représentatif des villes des différents pays, de telle sorte que les progrès puissent être c au niveau national en limitant le biais de sélection ainsi que les coûts. Ces mécanismes et outils éprouvés dans le domaine des données ont permis dès 2019 la mise en place d'un dispositif harmonisé visant à répondre à tous les besoins liés à la collecte et à la communication de données urbaines se rapportant aux objectifs de développement durable et au Nouveau Programme pour les villes à divers échelons nationaux et infranationaux.

8. Depuis 2018, ONU-Habitat mène un dialogue interinstitutionnel sur l'élaboration d'un cadre d'indicateurs correspondant à ceux associés aux cibles pertinentes des objectifs de développement durable et conforme aux lignes directrices relatives à l'établissement des rapports sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Le processus de suivi du Programme repose sur le système d'indicateurs et de données du cadre de suivi du Programme 2030, coordonné par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, et l'approche retenue pour son exécution complète la mise en œuvre et l'adaptation à l'échelle locale du Programme 2030. Le réseau mondial d'observatoires urbains ainsi mis en place facilite la collecte et l'agrégation des données à l'échelle locale ainsi que la comparaison des données aux échelons national et régional. Ce système et cette approche, mis en place il y a quelque temps, constituent désormais un mécanisme clé permettant la collecte systématique de données à l'échelle locale concernant la lutte contre la COVID-19 et les effets de la pandémie en milieu urbain.

9. ONU-Habitat a également appuyé la poursuite de l'Initiative pour la prospérité des villes, un cadre mondial permettant aux États Membres d'assurer le suivi des aspects du Programme 2030 qui concernent les villes. L'Initiative a permis à ONU-Habitat d'évaluer les performances des villes dans le monde entier au regard d'un ensemble d'indicateurs de base permettant de suivre, entre autres aspects, l'inclusion, les infrastructures, l'environnement, la productivité, le logement, l'eau,

<sup>6</sup> Voir <https://esbn.unescap.org/> (en anglais).

<sup>7</sup> Voir <https://unhabitat.org/topics/voluntary-local-reviews> (en anglais).

<sup>8</sup> Voir <https://data.unhabitat.org/pages/urban-monitoring-framework> (en anglais).

<sup>9</sup> Voir <https://www.urbanagendaplatform.org/> (en anglais).

l'assainissement, l'accès à Internet et la participation citoyenne à la planification urbaine. Du fait de l'approche globale caractérisant de nombreux programmes mondiaux liés à l'urbanisme, ONU-Habitat, avec l'appui du conseil municipal de Madrid, a mené des consultations avec les entités des Nations Unies et d'autres partenaires sur la nécessité d'harmoniser les nombreux dispositifs existants de suivi et d'établissement de rapports en matière d'urbanisme, tels que l'Initiative, ce qui a donné lieu en 2020 à la mise en place d'un cadre mondial de suivi des zones urbaines<sup>10</sup>. Le cadre tient dûment compte d'un plus grand nombre de questions urbaines, comme l'autonomisation des femmes, la participation des jeunes et les droits de l'homme, ainsi que d'autres aspects.

10. Des efforts supplémentaires ont été déployés pour faire progresser l'adoption et l'utilisation de nouvelles sources de données en faveur de l'établissement de rapports sur l'objectif 11 et le Nouveau Programme pour les villes. Au cours de la période 2018-2021, les efforts de renforcement des capacités entrepris par ONU-Habitat ont permis de démontrer tout l'intérêt que présentent les nouvelles méthodes de production de données, telles que celles faisant intervenir les techniques et technologies géospatiales. Ces efforts ont permis de mieux comprendre et apprécier l'intérêt que présentent ces nouvelles méthodes et d'en favoriser l'adhésion, puisque davantage d'États Membres produisent désormais des données à l'aide de techniques géospatiales et sollicitent l'appui et les conseils d'ONU-Habitat et de ses partenaires en vue d'y avoir recours dans le cadre de leurs activités de suivi des objectifs de développement durable. ONU-Habitat et ses partenaires continuent de coopérer avec les États Membres et de renforcer leurs capacités afin d'accélérer la production de données au niveau des villes, ainsi que d'appliquer le degré d'urbanisation en tant que modèle harmonisé de définition des villes à des fins de rapports statistiques mondiaux, comme cela a été approuvé par la Commission de statistique en mars 2020.

11. Grâce à cet appui, la production de données propres aux villes a pris de l'ampleur et les États Membres ont de plus en plus recours à des techniques d'échantillonnage adaptées leur permettant de désigner un ensemble de villes représentatives à l'égard desquelles ils recueillent des données et rendent compte des tendances urbaines, au lieu de générer des données uniquement pour les villes les plus peuplées et plus connues. La production de données au niveau des villes sert de plus en plus aux fins de la réalisation d'examen locaux volontaires, lesquels se sont multipliés ces quatre dernières années. Ces initiatives visant à renforcer la production de données au niveau des villes, qui sont liées à l'intervention d'ONU-Habitat et à son appui constant à la mise en œuvre du modèle d'échantillon national de villes, ont permis de produire des données plus représentatives à l'égard des contextes urbains dans les différents pays et de renforcer le principe qui consiste à ne laisser de côté aucun être humain ni aucune partie du monde.

12. Pour appuyer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, l'adaptation des éléments des objectifs de développement durable qui concernent les villes au contexte local et le suivi des cibles et des indicateurs associés aux villes, ONU-Habitat a communiqué des lignes directrices sur la collecte, l'analyse et le suivi des données à près de 150 États Membres. Plus de 90 pays ont bénéficié d'une assistance en matière de suivi et de ventilation des données urbaines, y compris sur les indicateurs liés au genre en milieu urbain, de façon à orienter l'élaboration des mesures à adopter. Il a été organisé dix-huit ateliers consacrés à l'amélioration des modalités d'application des recommandations internationales se rapportant aux statistiques sur les établissements humains à l'échelle locale, lesquels ont rassemblé plus de 1 000 participants. Il a de fait été constaté une augmentation de la production de données urbaines se rapportant spécifiquement au genre, à l'âge, aux personnes

<sup>10</sup> Voir <https://data.unhabitat.org/pages/urban-monitoring-framework> (en anglais).

handicapées et à d'autres groupes par des représentants d'institutions publiques et d'organisations de la société civile, ce qui a contribué à l'amélioration du suivi à différents niveaux et contribué à l'engagement de ne laisser personne de côté.

13. Dans le cadre de sa mission de suivi mondial, ONU-Habitat a porté son échantillon mondial initial de 200 villes à plus de 1 000 villes afin de mieux évaluer les tendances de l'urbanisation mondiale ainsi que les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme 2030. Il a par ailleurs organisé entre 2018 et 2020, en étroite collaboration avec les commissions régionales, 12 réunions de groupes d'experts visant au renforcement des modalités de suivi des progrès accomplis en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable concernant les villes et des indicateurs s'y rapportant, en particulier l'objectif 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables). Une recommandation visant à ce que les États Membres se dotent d'un échantillon national de villes et aient recours à la désagrégation spatiale des données a été soumise en 2019 par l'intermédiaire du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Au cours de la période considérée, plus de 90 organismes nationaux de statistique ont bénéficié d'une formation consacrée à l'adoption et à l'application du modèle de l'échantillon national de villes ainsi qu'à d'autres méthodes innovantes de collecte de données urbaines spatiales et non spatiales.

14. ONU-Habitat a œuvré en étroite collaboration avec diverses organismes du système des Nations Unies, notamment avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), ainsi qu'avec les commissions régionales, en vue d'assurer une meilleure coordination de la production de statistiques sur les établissements humains. Ainsi, depuis 2019, ONU-Habitat travaille en étroite collaboration avec ONUSIDA et l'IAPAC (Association internationale de pourvoyeurs de soins contre le Sida) en vue d'assurer le suivi des engagements de l'initiative intitulée « Les villes s'engagent », un partenariat mondial mis en place en 2014 entre des villes et municipalités du monde entier et quatre grands partenaires (l'IAPAC, ONUSIDA, ONU-Habitat et la ville de Paris). Depuis 2018, plusieurs conférences ont été conjointement organisées chaque année autour du partage de données factuelles visant à évaluer les progrès accomplis dans quantité de villes et à rendre compte des retours d'expérience et des difficultés rencontrées. Ces conférences ont permis de réunir au plan international les représentants de plus de 250 villes qui fournissent des efforts accrus en faveur de la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et l'hépatite virale, trois maladies jugées prioritaires en matière de santé urbaine dans le Nouveau Programme pour les villes et dans la déclaration intitulée « Accélérer la lutte contre le VIH et mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030 » (résolution 70/266 de l'Assemblée générale).

#### **IV. Ateliers régionaux et mondiaux liés à des activités de renforcement des capacités**

15. ONU-Habitat s'est efforcé, en collaboration avec divers acteurs et partenaires, d'aider les États Membres à mettre en place les dispositifs de suivi se rapportant à la réalisation des objectifs de développement durable concernant les villes et au Nouveau Programme pour les villes. Ces efforts ont donné lieu à une production de données accrue, ce qui a contribué au processus d'élaboration de politiques tout en fournissant une base de données probantes susceptibles de donner lieu à des réformes. Le dernier programme d'indicateurs urbains relatif au développement des capacités

est désormais bien doté en outils et en données issues du cadre mondial de suivi des statistiques sur les établissements humains, du cadre de suivi du Nouveau Programme pour les villes, d'une note technique consacrée à la définition opérationnelle de la ville, de la méthode de l'échantillon national de villes, d'un guide en faveur de la mise en place d'observatoires urbains et de neuf modules de formation dédiés aux indicateurs de l'objectif 11. Ces outils ont servi de supports de formation dans le cadre de divers ateliers régionaux dédiés au renforcement des capacités de collecte, d'analyse et d'exploitation des indicateurs se rapportant aux établissements humains.

16. Depuis 2018, 18 ateliers de renforcement des capacités consacrés à l'amélioration des modalités d'application des recommandations internationales se rapportant aux statistiques sur les établissements humains aux échelles locale et nationale ont été organisés et suivis par plus de 1 000 participants provenant de plus de 80 pays. On compte notamment parmi ces derniers : un atelier régional sur les indicateurs associés aux établissements humains à l'intention des pays de l'Asie et du Pacifique, organisé en mars 2018 avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (en présence de 46 participants provenant de 14 pays) ; un atelier régional à l'intention des États arabes, organisé en juillet 2018 avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (en présence de 32 participants provenant de 11 pays) ; un atelier international consacré aux statistiques des établissements humains, tenu à Kuala Lumpur en février 2018, dans le cadre du Forum urbain mondial (en présence de 85 participants provenant de 27 pays) ; ainsi que sept ateliers sous-régionaux consacrés à l'harmonisation des définitions de la ville et à l'évaluation des indicateurs associés à l'objectif 11, organisés en 2019 et 2020 en partenariat avec les commissions régionales d'Afrique, des États arabes, d'Asie et d'Amérique latine et des Caraïbes, qui ont rassemblé 250 participants provenant de 85 pays.

17. Ces dernières années, ONU-Habitat, en collaboration avec divers partenaires, a prêté une assistance technique plus ou moins importante à des pays tels que l'Arabie saoudite, le Botswana, le Cameroun, la Colombie, l'Égypte, l'Équateur, l'Éthiopie, l'Inde, le Kenya, le Koweït, l'Ouganda, la République de Corée, le Rwanda, la République-Unie de Tanzanie, la Tunisie et le Viet Nam. Sachant que plus de 320 observatoires urbains locaux et nationaux contribuent activement à la collecte de données mondiales, la base de données sur les indicateurs urbains mondiaux constitue désormais un registre mondial de données urbaines plus étoffé, portant sur plusieurs niveaux territoriaux et complété par des données localisées provenant d'autres sources, notamment des entités des Nations Unies.

18. Les initiatives d'assistance technique susmentionnées rendent compte des efforts qu'ONU-Habitat et ses partenaires déploient sans relâche afin d'assurer un accès continu à des données et informations urbaines fiables en faveur du suivi des programmes mondiaux. Le cadre d'indicateurs du Nouveau Programme pour les villes et le cadre mondial harmonisé de suivi des zones urbaines ont ainsi été élaborés en collaboration avec des partenaires mondiaux, avant d'être harmonisés afin de permettre l'établissement de rapports à l'égard de tous les programmes, à différents niveaux et en minimisant les doubles emplois. Le nouveau Programme d'indicateurs urbains<sup>11</sup> est basé sur les mesures spatiales, non spatiales et qualitatives tirées de l'ensemble des cadres harmonisés, lesquelles constituent des outils essentiels pour observer les unités urbaines au plus près et pour élaborer des politiques, des stratégies, des initiatives et des programmes en faveur d'un développement urbain durable.

19. Les initiatives menées sans relâche en faveur du renforcement des capacités et visant à consolider le Programme d'indicateurs urbains permettent de façon exhaustive de suivre, d'évaluer et d'examiner les conditions, les tendances et les

---

<sup>11</sup> Voir <https://esbn.unescap.org/> (en anglais).

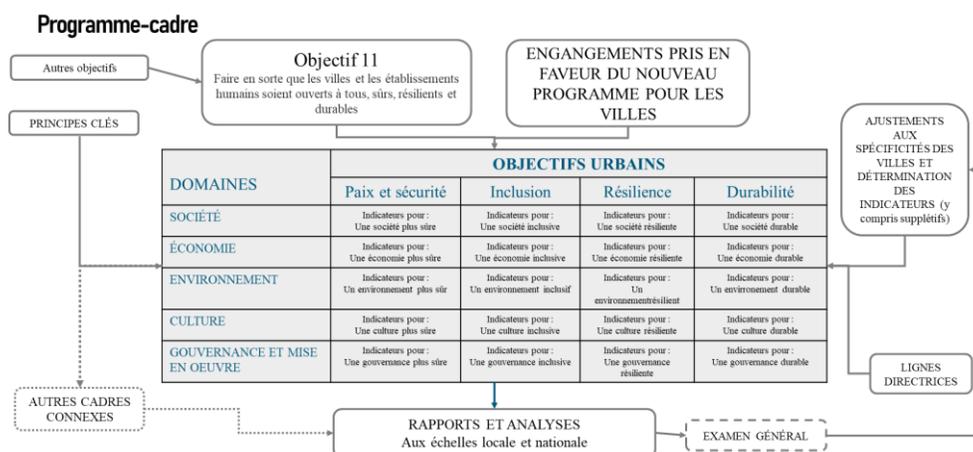
questions urbaines à l'échelle mondiale grâce à des données dûment ventilées (selon des critères de genre, de lieu, d'âge, d'éducation, de ressources et de handicap), tout en mettant à disposition les outils permettant d'évaluer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des aspects des objectifs de développement durable se rapportant aux zones urbaines, de façon à garantir que personne et aucun lieu ne soit laissé pour compte.

## V. Cadre mondial de suivi des zones urbaines

20. Dans le cadre du modèle harmonisé d'établissement de rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, des objectifs de développement durable et d'autres programmes mondiaux, régionaux, nationaux et locaux, ONU-Habitat a dirigé le processus d'élaboration d'un cadre mondial de suivi des zones urbaines. Ce cadre est le fruit d'une collaboration entre divers organismes des Nations Unies, des commissions régionales, des représentants de villes et plus de 25 partenaires issus d'instituts qui se consacrent aux indicateurs urbains. Des réunions de groupes d'experts et des discussions bilatérales ont été organisées, ce qui a permis de mieux orienter la mise au point du cadre, en particulier au moyen de l'élaboration de principes harmonisés et de critères de détermination des indicateurs.

21. Comme le montre la figure ci-dessous, le cadre couvre cinq domaines clés du développement urbain (société, économie, environnement, culture, gouvernance et mise en œuvre) et prévoit quatre objectifs urbains au plan local (paix et sécurité, inclusion, résilience et durabilité), ce qui garantit une approche harmonisée en matière d'établissement de rapports sur le développement urbain durable à tous les niveaux. Il s'inspire volontairement d'outils de suivi éprouvés permettant de réduire les doubles emplois avec les activités de production de données aux échelles nationale et locale. Il s'agit d'un mécanisme fournissant un ensemble de mesures que toute ville ou administration locale pourra utiliser pour quantifier, évaluer ou classer ses progrès en faveur de la transformation de son tissu urbain sous une forme plus durable. Les indicateurs sélectionnés permettent de définir le rythme des changements et de fournir un état instantané afin que chaque ville puisse suivre les progrès accomplis et déterminer sa conformité avec les objectifs de développement durable, le Nouveau Programme pour les villes ou d'autres objectifs définis à l'échelle locale.

### Structure du cadre mondial de suivi des zones urbaines



22. Le cadre mondial de suivi des zones urbaines rassemble les outils et dispositifs de suivi des progrès accomplis en faveur de la réalisation de l'objectif 11 et de tous les autres indicateurs associés aux questions urbaines conformes aux orientations nationales et internationales applicables aux stratégies de suivi concernant l'égalité des genres, les jeunes, ainsi que les droits de l'homme à tous les niveaux. Ainsi, des outils tels que l'échantillon national de villes sont dûment intégrés au cadre, ce qui permet de mesurer et d'évaluer les résultats obtenus par les villes de façon représentative. ONU-Habitat a déjà recours à l'Indice de prospérité des villes, mais celui-ci est en cours d'actualisation dans le cadre de l'élaboration du cadre mondial de suivi des zones urbaines aux fins de l'évaluation des résultats obtenus par les villes à l'échelle mondiale, en prévoyant un ensemble d'indicateurs de base qui visent à déterminer si celles-ci sont inclusives au regard d'indicateurs tels que la parité des sexes au sein des structures internes, des structures de gouvernance et des processus de prise de décision, ainsi qu'au regard de la prise en compte de la perspective de genre dans toutes les mesures prises par les gouvernements, les ministères nationaux et les administrations locales.

23. Le cadre mondial de suivi des zones urbaines est au cœur de l'approche d'ONU-Habitat en matière de données et d'indicateurs permettant d'adapter les objectifs de développement durable à l'échelle locale, tout particulièrement en ce qui concerne les activités du Programme se rapportant aux examens locaux volontaires et à l'Initiative en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable pour les villes. Par ailleurs, le cadre mondial de suivi des zones urbaines est en cours de numérisation par le biais d'un partenariat avec Global CEO Alliance en faveur de l'élaboration d'un système de saisie et d'indexation des données visant à permettre aux villes d'évaluer les résultats obtenus en matière de développement<sup>12</sup>. Grâce à l'ensemble d'indicateurs urbains de base qu'il prévoit, le cadre mondial de suivi des zones urbaines est conçu pour être efficient (sans être une contrainte pour les villes), efficace (en permettant aux villes de suivre leurs progrès en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable et des engagements pris dans le cadre du Nouveau Programme pour les villes et d'orienter les mesures prises à l'échelon local) et harmonisé (en garantissant la comparabilité des données).

24. Le cadre a été mis à l'essai dans plusieurs villes ayant manifesté leur intérêt et sera utilisé par les équipes nationales chargées d'établir les rapports sur le Nouveau Programme pour les villes, les administrations locales prenant part aux examens locaux volontaires, les villes du programme phare d'ONU-Habitat sur la réalisation des objectifs de développement durable dans les villes, ainsi que les pays désireux de mener efficacement une analyse urbaine dans le cadre des bilans communs de pays. Il peut être complété par des ensembles d'indicateurs supplémentaires afin de garantir une analyse thématique plus approfondie, ainsi que par des indicateurs géospatiaux et de ressenti à l'échelle locale, afin de mieux appréhender les différences au niveau des districts et des sous-districts des villes. L'adoption d'une plateforme unifiée et normalisée dédiée au suivi et à la communication des indicateurs urbains permettra aux États de gagner du temps et d'économiser des ressources dans le cadre du suivi urbain.

---

<sup>12</sup> Voir [unhabitat.org/global-ceo-alliance-and-un-habitat-aim-to-support-1000-cities-to-reach-the-sustainable-development](https://unhabitat.org/global-ceo-alliance-and-un-habitat-aim-to-support-1000-cities-to-reach-the-sustainable-development).

## VI. Données et établissement de rapports à l'échelle locale : examens locaux volontaires

25. Depuis 2018, les examens locaux volontaires sont devenus indispensables aux administrations locales et régionales pour rendre compte des stratégies mises en place et des résultats obtenus pour la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que pour mobiliser une grande diversité d'acteurs locaux en faveur des programmes mondiaux. ONU-Habitat a appuyé et renforcé la dynamique mondiale en faveur des examens volontaires locaux au moyen : a) de partenariats stratégiques avec des institutions locales, nationales et internationales de premier plan ; b) d'un appui technique fourni aux administrations locales et régionales ; c) d'activités normatives et de renforcement des capacités ; d) d'initiatives mondiales de sensibilisation et de soutien aux mécanismes intergouvernementaux. Une attention particulière a également été accordée à l'exploitation des possibilités que présentent les examens locaux volontaires pour établir des liens entre les rapports sur le Nouveau Programme pour les villes et les objectifs de développement durable à l'échelle locale, ainsi que pour tisser des liens étroits entre les examens locaux volontaires et les examens nationaux volontaires.

26. Faisant fond sur un partenariat étroit avec la ville de New York – pionnière en matière d'examens locaux volontaires – et les principales associations d'administrations locales et régionales, telles que Cités et Gouvernements locaux unis, ONU-Habitat a constitué un vaste réseau de partenaires au sein comme en dehors du système des Nations Unies afin de promouvoir les examens locaux volontaires à l'échelle mondiale. Il s'agit notamment du Département des affaires économiques et sociales, des commissions économiques régionales, d'autres entités de l'ONU, des bureaux des coordinateurs résidents des Nations Unies et des équipes de pays de l'Organisation, ainsi que des réseaux des collectivités locales et régionales, tels que ceux constitués par l'Équipe spéciale mondiale des autorités locales et régionales. ONU-Habitat a apporté un appui technique à de nombreuses autorités locales et régionales à travers le monde. En 2019, il a œuvré en collaboration avec les villes de Niterói et Rio de Janeiro (Brésil) et Chimbote et Trujillo (Pérou), les premières villes pilotes pour les examens locaux volontaires en Amérique latine. En 2020, elle a aidé les villes de Moscou (Fédération de Russie) et de Florence (Italie) et, plus récemment, les municipalités du Grand Amman (Jordanie) et de Bhopal (Inde) à produire des données urbaines et à analyser les données issues de leurs examens locaux volontaires. ONU-Habitat œuvre aussi en étroite collaboration avec la ville de Madrid pour faire avancer le programme d'examen local volontaire à l'échelle mondiale, notamment en accompagnant la capitale espagnole dans le cadre de la mise en place de son propre examen local volontaire. Les examens locaux volontaires sont étroitement liés à l'application du cadre mondial harmonisé de suivi des zones urbaines qu'ONU-Habitat s'emploie à intégrer pleinement ce dernier aux modalités des examens.

27. Les travaux normatifs d'ONU-Habitat en faveur des examens locaux volontaires visent à fournir aux partenaires locaux et nationaux les dernières connaissances et orientations. Le volume 1 des « Lignes directrices pour les examens locaux volontaires : une analyse comparative des examens locaux volontaires existants », élaboré en partenariat avec Cités et Gouvernements locaux unis, a été publié dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2020<sup>13</sup>. Un deuxième volume de ces lignes directrices, dans lequel les liens entre les examens locaux volontaires et les examens nationaux volontaires sont analysés et qui fournit des recommandations sur le renforcement de la gouvernance à plusieurs niveaux pour

<sup>13</sup> Voir <https://unhabitat.org/guidance-for-voluntary-local-reviews-voll-a-comparative-analysis-of-existing-vlrs>.

rendre compte des objectifs et les adapter à l'échelle locale, a été publié en juillet 2021. ONU-Habitat mène par ailleurs actuellement des recherches dérivées sur les mégapoles et les examens locaux volontaires, et entamera prochainement l'élaboration d'un troisième volume de lignes directrices sur les données se rapportant au cadre mondial de suivi des zones urbaines.

28. À l'échelle régionale, ONU-Habitat a assisté la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique dans le cadre de l'élaboration de directives régionales pour les examens locaux volontaires en 2020, tout en œuvrant en étroite collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et Cités et Gouvernements locaux unis d'Afrique en vue d'élaborer et de copublier des directives régionales en faveur des examens locaux volontaires pour l'Afrique en 2021. Une coopération analogue est menée avec la Commission économique pour l'Europe, qu'ONU-Habitat aide à élaborer des directives régionales pour les examens locaux volontaires pour l'Europe. ONU-Habitat est le seul organisme en mesure de rattacher les examens et les processus menés au niveau local aux processus mondiaux et intergouvernementaux de sensibilisation, tels que le forum politique de haut niveau pour le développement durable et le Forum urbain mondial.

## **VII. Lacunes existant dans les données et difficultés rencontrées dans la communication des statistiques des établissements humains**

29. Malgré les efforts constants déployés par ONU-Habitat et de nombreuses parties prenantes qui s'occupent des statistiques des établissements humains, la portée de l'assistance technique fournie en la matière dans l'ensemble des pays, et en particulier dans les villes, reste limitée. Au cours des deux dernières années, l'appui que le Programme a apporté à un nombre croissant de villes et de pays a été limité par la pandémie de COVID-19, qui a considérablement touché les zones urbaines. Le caractère indispensable de cette assistance se fait de plus en plus sentir à mesure que les efforts de développement des capacités passent de la présentation des indicateurs et des aspects généraux s'y rapportant à la formation pratique et à la fourniture d'un soutien technique direct en faveur de la production de données.

30. De nombreux pays rencontrent toujours des difficultés pour produire des données au niveau des villes et des estimations nationales, comme le préconise le cadre des objectifs de développement durable, selon lequel les villes constituent désormais une unité d'analyse. L'approbation par la Commission de statistique du degré d'urbanisation en tant que modèle harmonisé pour définir les villes et les zones rurales à des fins statistiques donne une impulsion majeure au suivi accéléré et uniformisé de l'objectif 11 et d'autres indicateurs urbains, mais la question du délai sous lequel les pays seront en mesure d'intégrer ce modèle à leurs processus statistiques demeure. Entre 2020 et 2021, ONU-Habitat et ses partenaires ont continué d'apporter leur aide à un certain nombre de pays des régions en développement en vue d'appliquer ce modèle et de produire des données sur des indicateurs particuliers, les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques exemplaires étant à cette occasion recensés pour faciliter la phase de transposition à plus grande échelle en 2022 et au-delà.

31. ONU-Habitat a mis au point au cours des vingt dernières années divers outils de suivi mondiaux ayant contribué à la production de données urbaines qui présentent un intérêt direct aux fins du suivi des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 11 et du Nouveau Programme pour les villes. Figurent parmi ces outils des modélisations d'observatoires urbains, des définitions harmonisées des notions de ville, de zones urbaines et de zones rurales, le cadre mondial de suivi des zones

urbaines, la boîte à outils d'observation de la Terre, le Programme d'indicateurs urbains ainsi que la méthode de l'échantillon national de villes. Plusieurs d'entre eux ont été affinés et modifiés en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies dans la perspective du suivi mondial des objectifs ayant trait aux questions urbaines et au Nouveau Programme pour les villes. Cependant, le processus d'actualisation de la plupart de ces outils est coûteux, sans compter qu'en raison de contraintes financières, ONU-Habitat ne peut répondre qu'à la moitié des besoins en matière de soutien technique dont lui font part les villes et les partenaires nationaux.

## VIII. Guides et outils de suivi urbain

### A. Définition des villes

32. Pour surmonter les difficultés rencontrées dans le cadre de la comparaison des résultats des villes, il est indispensable que la ville, entendue comme unité d'analyse à des fins de suivi, fasse l'objet d'une définition unanimement reconnue. En outre, pour pouvoir mener des activités de suivi et de communication à l'échelon mondial, il faut également définir de façon plus harmonisée en quoi consiste une ville et ce qui distingue une zone urbaine d'une zone rurale. Des orientations spécifiques sur les concepts, les unités de mesures et les normes unifiées utilisés pour définir les villes ont été élaborées et communiquées à de nombreux pays afin de garantir l'utilisation de définitions de la ville et des zones urbaines harmonisées et acceptées de tous.

33. Les efforts déployés en vue d'une définition harmonisée de la ville ne visent pas à modifier la manière dont les pays définissent leurs zones urbaines, mais plutôt à favoriser un suivi des résultats des systèmes urbains et l'établissement de rapports à ce sujet de façon plus systématique à l'échelle mondiale. Les consultations et les réunions de groupes d'experts organisées partout dans le monde par ONU-Habitat et ses partenaires ont permis aux États Membres de parvenir à un consensus et contribué à l'approbation ultérieure par la Commission de statistique, lors de sa cinquante et unième session tenue en mars 2020, du degré d'urbanisation en tant que méthode efficace de définition des villes et des zones urbaines et rurales aux fins de comparaisons statistiques internationales<sup>14</sup>. Un manuel consacré à la mise en œuvre de cette méthode a été diffusé à l'occasion de la cinquante-deuxième session de la Commission<sup>15</sup>.

34. La définition du degré d'urbanisation est basée sur une approche combinant des seuils de nombre d'habitants et de densité de population permettant d'inscrire l'ensemble du territoire d'un pays dans le continuum urbain-rural et de rendre précisément compte de l'étendue d'une ville, sans oublier les quartiers fortement urbanisés qui se situent en dehors des limites de la municipalité centrale. Le recours au degré d'urbanisation s'inscrit dans un processus en deux étapes. Dans un premier temps, des cellules de grille d'une surface de 1 km<sup>2</sup> sont répertoriées en fonction de la densité de population, de la contiguïté et du nombre d'habitants. Ensuite, les unités locales sont catégorisées en tant que villes, zones urbaines ou zones rurales en fonction du type de cellules de grille dans lesquelles la majorité de leur population réside.

<sup>14</sup> Voir <https://unstats.un.org/unsd/statcom/50th-session/documents/BG-Item3b-FPOS-Implementation-guidelines-E.pdf> (en anglais).

<sup>15</sup> Voir [https://unstats.un.org/unsd/statcom/52nd-session/documents/BG-4a-DEGURBA\\_Manual-E.pdf](https://unstats.un.org/unsd/statcom/52nd-session/documents/BG-4a-DEGURBA_Manual-E.pdf) et <https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-manuals-and-guidelines/-/ks-02-20-499> (en anglais).

## B. Distinction entre quartiers de taudis et autres quartiers

35. La distinction entre les quartiers de taudis et les autres quartiers au sein des secteurs de recensement demeure prioritaire dans le domaine des statistiques sur les établissements humains, sachant qu'une grande partie de la population urbaine des pays en développement réside toujours dans des quartiers défavorisés, notamment des quartiers de taudis, des établissements informels et des zones de logements indécents, tout en étant confrontée à toute une série de difficultés, telles que l'insécurité d'occupation, les habitats improvisés, la pollution, les risques environnementaux et l'exclusion sociale. Bien que la production de données spatiales ait considérablement augmenté, les données détaillées sur les quartiers pauvres restent rares et, lorsqu'elles existent, se révèlent souvent obsolètes. En l'absence d'informations actualisées sur la géographie (localisation et étendue) des quartiers défavorisés et sur les conditions sociales et physiques spécifiques du milieu auquel sont confrontés les habitants de ces quartiers, il est impossible de déterminer les répercussions de toute intervention sur la santé et les acquis sociaux.

36. Après l'approbation par la Commission de statistique de la mise sur pied d'un groupe d'experts chargé d'élaborer des lignes directrices en faveur du recensement des quartiers de taudis et des autres quartiers, les définitions des zones de taudis ont été affinées<sup>16</sup> et, grâce à d'étroits partenariats avec des universités et des instituts de recherche menant des travaux sur les technologies d'observation de la Terre, des outils novateurs d'analyse d'images satellitaires numériques ont été mis en œuvre dans plusieurs pays, dont le Ghana, le Kenya et le Nigéria, tout en étant par la suite accompagnés de techniques de vérification au sol et d'observation locale menées par des membres de la société civile. Un soutien a également été apporté en vue de multiplier les initiatives en faveur de la qualité des résultats obtenus en matière de cartographie des quartiers de taudis basées sur les recensements au niveau des districts de recensement et afin de s'assurer que la plupart des organismes nationaux de statistique appliquent les définitions relatives aux quartiers de taudis dans le cadre des opérations en cours de recensement de la population et des logements de 2020 en classant chaque district dans une catégorie bien précise (quartier de taudis, zone urbaine ou zone rurale).

37. Malgré des ressources restreintes, ONU-Habitat, en collaboration avec ses partenaires, a mis en place le réseau IDEAMAPS, un système intégré de cartographie des zones défavorisées qui combine des données générées par les citoyens, des données d'observation de la Terre ainsi que des données issues de recensements et d'enquêtes, en autres, en vue de mettre au point une carte commune, évolutive et précise des zones urbaines défavorisées au sein des villes. Sur le long terme, l'initiative permettra de disposer de données adéquates sur les quartiers de taudis et les autres quartiers ainsi que d'une meilleure désignation, grâce aux données relatives à la qualité des espaces, aux emplacements et aux caractéristiques de base des zones défavorisées, et ce de façon plus constante, compte tenu du caractère hétérogène des zones défavorisées. Cette approche repose essentiellement sur les principes de l'harmonisation et de l'utilisation de définitions communes, de l'intégration de la localisation des communautés et d'autres données sur les ménages, de la numérisation de l'imagerie satellitaire locale et du recours à toutes les possibilités qu'offrent les modélisations basées sur l'apprentissage automatique ou l'intelligence artificielle pour recenser les quartiers de taudis et les autres quartiers, en vue de constituer un modèle durable pour la production de données à venir.

38. Les données concernant les premiers pays pilotes seront mises à la disposition des administrations locales aux fins d'élaboration des politiques et d'établissement

<sup>16</sup> Voir <https://gh.bmj.com/content/4/2/e001267> (en anglais).

des budgets, afin de veiller à ce que les villes deviennent plus équitables, saines et prospères et qu'aucun lieu ne soit laissé pour compte. Grâce à un financement accru en faveur de cette approche qui a déjà fait ses preuves, il est prévu d'intensifier l'analyse et la production de cartes communes, dynamiques et précises des zones urbaines défavorisées pour plus de 1 000 villes dans 100 pays d'ici 2023.

### **C. Échantillon national de villes**

39. En l'absence d'une méthode de mesure normalisée et de techniques d'agrégation clairement établies, les pays éprouvent de sérieuses difficultés dans le cadre des rapports nationaux à créer un ensemble de villes cohérent qui soit représentatif de leur territoire, de leur géographie et de leur histoire<sup>17</sup>. Ce problème d'agrégation à l'échelle nationale rendra difficile, voire impossible, l'établissement de rapports aux échelles régionale et mondiale sur les données produites localement au niveau des villes et des agglomérations. ONU-Habitat et certains de ses partenaires ont conscience de ces difficultés et ont répondu aux demandes des gouvernements en faveur de la mise au point d'une méthodologie (l'échantillon national de villes) garantissant qu'un système de villes représentatives soit établi et mis à disposition dans le cadre des rapports à l'échelle nationale.

### **D. Boîte à outils d'observation de la Terre pour des villes et des établissements humains durables**

40. Au cours de la dernière décennie, l'utilisation des données d'observation de la Terre et des techniques d'analyse géospatiale est devenue partie intégrante des processus de suivi urbain et de prise de décision éclairée. Les cadres de suivi mondiaux, tels que les objectifs de développement durable, le Nouveau Programme pour les villes, le cadre mondial de suivi des zones urbaines et le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, ont largement intégré l'utilisation de ce type de sources de données dans leurs systèmes d'indicateurs, tandis que les efforts de suivi à l'échelle nationale et au niveau des villes ont également inclus de plus en plus d'indicateurs impliquant le recours à ces technologies. Compte tenu des exigences de suivi de l'objectif 11, pour lequel au moins trois indicateurs comptent pour plus de 70 % des besoins d'utilisation de l'observation de la Terre et de l'analyse géospatiale, le renforcement des capacités dans les pays et les villes et la mise à disposition des ressources et des outils voulus constituent une priorité pour ONU-Habitat depuis 2015.

41. En 2020, ONU-Habitat, le Groupe sur l'observation de la terre et l'observation de la Terre pour les objectifs de développement durable se sont associés dans la perspective de la mise au point de la boîte à outils d'observation de la Terre en faveur de villes et d'établissements humains durables, laquelle a été officiellement présentée en février 2021<sup>18</sup>. L'élaboration de la boîte à outils a mobilisé plus de 40 organisations, dont des représentants de systèmes statistiques nationaux, d'autorités municipales, d'agences spatiales, d'universités, d'instituts de recherche, du secteur privé, ainsi que de producteurs de données d'observation de la Terre indépendants. La boîte à outils fournit de multiples ressources, telles que des données, des outils, des cas d'utilisation et des activités d'apprentissage, qui sont liées aux aspects de l'objectif 11 ayant trait au logement, aux espaces ouverts, aux transports publics et à l'urbanisation des territoires.

---

<sup>17</sup> La communication de données se rapportant à un certain nombre de villes qui ne sont pas toujours comparables ne permet pas de fournir une représentation statistique du pays concerné, et les données ne peuvent être agrégées au niveau urbain national sans une méthode d'agrégation clairement établie.

<sup>18</sup> Voir <https://esbn.unescap.org/> (en anglais).

42. Les ressources de la boîte à outils sont continuellement mises à jour et le comité de pilotage continue à faire avancer les travaux se rapportant à ses quatre domaines prioritaires, à savoir les retombées, la sensibilisation, l'apprentissage par comparaison entre les différents échelons et la promotion de pratiques équitables dans le cadre de la fourniture et de l'utilisation des données. Grâce à cette boîte à outils, les États Membres, les autorités municipales et le grand public peuvent accéder à des informations et à des ressources en un seul et même endroit, ce qui leur montre comment l'observation de la Terre et les informations géospatiales peuvent contribuer au suivi de l'objectif 11, ainsi qu'aux données et aux outils qui peuvent les aider à renforcer leurs efforts de suivi.

## **E. Observatoires urbains**

43. ONU-Habitat a continué d'appuyer la mise en place d'observatoires urbains dédiés à la collecte et à l'exploitation de données locales garantissant une prise de décision fondée sur des données probantes, et ce par le biais du renforcement des capacités et d'un soutien technique direct en faveur de la création de ces observatoires, notamment en fournissant des conseils sur les besoins en ressources, le renforcement des systèmes de données et la hiérarchisation des indicateurs ainsi que leur alignement sur les cadres mondiaux d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Ces efforts ont notamment consisté en la réalisation d'une activité d'inventaire en 2020-2021, en vue de s'assurer du niveau de fonctionnalité des 321 observatoires recensés et de fournir un soutien ciblé pour faire face aux difficultés auxquelles ceux-ci sont confrontés. Celles-ci ont particulièrement trait au manque de ressources financières pour permettre aux observatoires de mener leurs activités et à l'insuffisance des capacités et de l'expertise techniques dans le cadre de la production et l'exploitation des données urbaines.

44. La pandémie de COVID-19 a montré que les observatoires urbains locaux sont essentiels pour faire face à de telles crises sanitaires au moyen de la production de données fiables, opportunes et pertinentes, dès lors qu'ils sont pleinement opérationnels et qu'ils disposent de ressources suffisantes, de systèmes de production de données efficaces et de liens solides avec les mécanismes locaux de prise de décision. ONU-Habitat prend dès lors les mesures qui s'imposent pour aider les observatoires urbains en place à améliorer leur fonctionnement et à être plus efficaces dans la production de données destinées à éclairer la prise de décision et à évaluer l'impact des politiques et des mesures adoptées à l'échelle locale.

45. Le manque de données urbaines fiables nuit à la formulation de politiques fondées sur des données probantes ainsi qu'à l'élaboration de programmes répondant aux dynamiques urbaines et aux défis qui y sont liés. À mesure que les pays s'orientent vers une décentralisation accrue et une prise de décision au plan local, il devient nécessaire de renforcer les systèmes de suivi locaux, tels que les observatoires urbains, lesquels peuvent participer au suivi des progrès et au recensement des obstacles en ayant recours à des méthodes et techniques novatrices, ainsi qu'à la formulation de politiques fondées sur des données probantes.

46. Il est nécessaire que les autorités locales disposent d'évaluations périodiques concernant leur état de développement et d'outils précis pour évaluer les résultats des politiques et l'impact de plans et de mesures spécifiques. Dès lors qu'elles disposent d'observatoires urbains bien établis et dotés en ressources, les autorités sont en mesure : d'élaborer, de collecter et d'analyser des données se rapportant à un ensemble d'indicateurs locaux, de façon à assurer le suivi d'un ensemble de questions prioritaires aux échelles locale ou nationale ; d'établir des mécanismes permanents de suivi des objectifs de développement durable et des indicateurs urbains ; d'encourager

le recours aux données urbaines dans le cadre de la planification et de l'élaboration des politiques aux échelles locale et nationale ; de communiquer des informations contribuant à renforcer le principe de responsabilité et la transparence ; de promouvoir l'appropriation des systèmes d'indicateurs urbains à l'échelle locale ainsi qu'une culture du suivi et de l'évaluation.

## **IX. Conclusion et recommandations**

47. Le suivi et l'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable associés aux zones urbaines posent toujours de grandes difficultés, qu'il s'agisse de la nécessaire application de définitions communes des villes, de la mise en œuvre du modèle de l'échantillon national de villes, de la mise au point d'une cartographie précise des quartiers urbains défavorisés, de façon à ce qu'aucun lieu ne soit laissé pour compte, ou encore des besoins considérables en matière de renforcement des capacités. Bon nombre des acteurs des systèmes statistiques nationaux sont conscients de ces difficultés, et ONU-Habitat et ses partenaires leur ont été apporté un soutien direct au cours des quatre dernières années. Ces efforts ont permis à ONU-Habitat de constater une augmentation du nombre de rapports sur les statistiques des établissements humains établis par les États Membres. Toutefois, ces progrès ont été limités par la pandémie de COVID-19 et ses effets négatifs sur les villes, celles-ci constituant des niveaux et des unités clés sur lesquels reposent les efforts de collecte, d'analyse et de suivi des données.

48. Le cadre mondial de suivi des zones urbaines a été conçu comme un cadre visant à favoriser la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques et des pratiques urbaines relatives au développement durable en faveur de l'accroissement de la prospérité des villes. Il peut par ailleurs être utilisé aux fins du suivi des objectifs de développement durable et de nombreux autres objectifs urbains, car il intègre la structure et les indicateurs des objectifs relatifs aux questions urbaines, au Nouveau Programme pour les villes, ainsi qu'à de nombreux autres cadres thématiques liés aux zones urbaines. Ce cadre unique peut ainsi contribuer à examiner les volets environnemental, social, culturel, de gouvernance et économique du développement urbain durable, ainsi que divers objectifs associés aux villes, tels que l'inclusion, la résilience et la sécurité. Il a par ailleurs été mis au point suite à l'analyse de nombreux examens locaux volontaires réalisés récemment, ce qui fait de ce dispositif la structure la plus adéquate pour orienter la production des futurs examens locaux volontaires à l'avenir.

## **X. Mesures que la Commission de statistique est invitée à prendre**

49. **La Commission est invitée à :**

**a) Prendre note des résultats obtenus et approuver les activités prévues par ONU-Habitat en matière de statistiques des établissements humains pour les quatre prochaines années, notamment en ce qui concerne les travaux en cours sur les activités régionales de renforcement des capacités, le cadre mondial de suivi des zones urbaines, le cadre du Nouveau Programme pour les villes, le modèle de l'échantillon national de villes, les observatoires urbains, l'analyse spatiale et la distinction entre quartiers de taudis et autres quartiers, comme le prévoit le présent rapport ;**

**b) Tenir compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la définition universelle de la ville et des zones urbaines ainsi que du plan de renforcement des capacités, suite à son approbation en 2020 ;**

**c) Appuyer le cadre mondial de suivi des zones urbaines et la poursuite de sa mise en œuvre au moyen d'une stratégie urbaine mondiale harmonisée à l'échelle du système des Nations Unies.**

---